

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
	VOIE NORMALE	VOIE AERIEENNE	
	Six mois - Un an	Six mois - Un an	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f	La ligne 1.000 francs
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger: France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	20.000f 40.000f	Chaque annonce répétée Moitié prix
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger: Autres Pays	23.000f 46.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Prix du numéro Année courante 600 f	Année ant. 700f	
	Par la poste : Majoration de 130 f	par numéro	Compte bancaire: B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Journal légalisé 900 f	Par la poste	

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1997	
10 mars	Décret n° 97-254 portant élévation promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite pour l'année 1996-1997 425
29 juillet	Décret n° 97-781 portant promotion dans l'Ordre national du Lion à titre étranger 431
31 juillet	Décret n° 97-787 portant nomination dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel 431

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN

1997	
7 octobre	Arrêté interministériel n° 8729 fixant le taux de prélèvement sur les recettes du P.M.U. de la LONASE et les modalités de son utilisation au profit de l'élevage du cheval et du développement des courses hippiques 432

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1997	
31 juillet	Décret n° 97-788 portant répartition des contingents de décoration des Palmes académiques au titre de l'année 1997-1998 432

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	433
----------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 97-254 du 10 mars 1997

portant élévations, promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite pour l'année 1996-1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution;

Vu le décret 71-652 du 9 juin 1971, réglementant l'Ordre du Mérite;

Vu le décret n° 96-934 du 30 octobre 1996, portant répartition des contingents de décorations pour l'année 1996 - 1997;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DECRETE :

Article premier. - Sont élevés à la dignité de Grand Croix dans l'Ordre du Mérite :

MM. Seydou Madani Sy, Médiateur de la République;

El Hadji Oumar Diallo, Imam Ratib de Saint-Louis;

M^{me} Fatou Diakhaté ép. Sarr, infirmière à la Croix-rouge sénégalaise.

Art. 2. - Sont élevés à la dignité de Grand-Officier dans l'Ordre du Mérite :

M. Ousmane Camara, Président du Conseil d'Etat;

M^{me} Andressia Vaz, Premier Président de la Cour de Cassation;

MM. Adrien Senghor, ancien ministre;
 El Hadji Maodo Sylla, Imam Ratib de Dakar;
 Massar Diop, colonel de Gendarmerie en retraite à Dakar;
 Cheikh Ibrahim Mahmoud Diop dit Barham, secrétaire général de la Rabita des Oulama du Maroc et du Sénégal pour la Coopération islamique;
 El Hadji Mangoné Seck, instituteur en retraite à Dakar;
 El Hadji Malick Bâ, ancien gouverneur;

Art. 3. - Sont promus au grade de commandeur dans l'Ordre national du Mérite :

MM. Ibrahima Ndoye, technicien-preneur de son à la RTS, Dakar;
 Tidiane Daly Ndiaye, Directeur de l'Université des Mutants;
 Oumar Kâne, intendant-colonel en retraite à Dakar;
 Alioune Palla Mbaye, industriel à Tivaouané;
 Talibé Soumaré Guèye, lieutenant-colonel en retraite;
 Mohamadou Abibou Dièye, colonel en retraite à Dakar;
 Magatte Pathé Sène, économiste-consultant à Dakar;
 Magatte Wade, Directeur général de AGETIP, Dakar;
 Guibril Diouf, administrateur de sociétés à Dakar;
 El Hadji Bescaye Diop, notable à Dakar;

M^{mes} Adja Fatoumata Ndiaye, agent de production à la RTS en retraite;
 Seynabou Fall Sarr, épouse Seck, secrétaire sténodactylographe en retraite;
 Aminata Sy épouse Diaité, secrétaire au SAGE - PR;
 Fatou Diop épouse Guèye, secrétaire à la PR;
 Marfassa Thiam, secrétaire à la PR;
 Absa Diop, secrétaire à l'EMPART - PR;
 Fatou Diallo épouse Thiam, secrétaire dactylographe en retraite;
 Marie José Crespin, magistrat à Dakar;
 Ndèye Meïssa Ndiaye, épouse Bèye, secrétaire sténotypiste en retraite;
 Safiétou Madeleine Sall, veuve Sarr, institutrice principale en retraite;
 Fatou Ndiaye, secrétaire à la PR;
 Ndèye Elisabeth Diaw épouse Potin, Directeur central des A.J.-BCEAO;
 Nafi Ndoye épouse Bâ, secrétaire de direction à Dakar;
 Sabelle Guèye, épouse Diop, technicienne supérieure en odontologie;
 Adja Ndawa Niang, conseiller économique et social à Dakar;
 Fatou Ndongo Dieng, ancien ministre, syndicaliste à Dakar;
 Kankou Coulibaly, maîtresse d'EPS à Dakar;
 Emilienne Cisse, surveillante en retraite à Guendel 2, Rufisque;
 Assy Thiam, épouse Diop, secrétaire des greffes et parquets Tribunal Diourbel;

Selbé Diouf, ménagère à Fatick;
 Yandé Codou Sène, artiste - compositeur à Gandiaïye, Kaolack;
 Fatou Sène, ménagère à Niombato, Kaolack;
 Ndèye Gnagna Fall épouse Bâ, institutrice à Kolda;
 Adja Mboba Diop épouse Tall, couturière à Louga;
 Fatou Samb, ménagère à Sor, Saint-Louis;
 Adja Mbana Diop, artiste - compositeur à Richard-Toll, Saint-Louis;
 Fatou Diakhaté, ménagère à la Cité Lamy, Thiès;
 Mansata Soumaré, Présidente de groupement féminin à Ziguinchor;

MM. El Hadji Mbaye Dieng, fonctionnaire en retraite à Ouagou Niayes 2;
 Ibrahima Tounkara, vaguesmestre en retraite à Dakar;
 Ousmane Diagne, notable au quartier Thieudème, Dakar;
 Ibrahima Camara, gendarme à la PR en retraite;
 Elimane Ndour, opérateur économique à Dakar;
 Babacar Dramé, administrateur civil en retraite;
 El Hadj Oumar Sy, chef religieux à Dakar;
 Samba Fall, délégué de quartier à Malika;
 El Hadji Ousmane Pouye, dessinateur en retraite à Rufisque;
 Abdoulaye Yall, délégué de quartier Zone A et B, Dakar;
 El Hadji Ismaïla Ndiaye, délégué de quartier à Touba Pikine;
 Cheikh Diaw, ancien chef du protocole du MJS en retraite;
 Moussa Camara, chauffeur mécanicien à la PR en retraite;
 Mamadou Diallo, chauffeur à la PR en retraite;
 Oumar Diallo, menuisier à Hann Santhiaba;
 Hamed Gaye, fonctionnaire en retraite à la rue de France, Saint-Louis;
 Mamadou Lamine Thiam, fonctionnaire en retraite à Dakar;
 Papa Ibrahima Diop, agent d'administration à la PM en retraite;
 El Hadji Mbaye Fall, commissaire de police en retraite à Dakar;
 El Hadji Abdourahmane Ndiaye, chef de village de Diander;
 El Hadji Ousmane Sarr, chef du standard du Bulding Administratif en retraite;
 Yoro Guèye, chauffeur en retraite;
 Amadou Diop, imam de mosquée à Dakar;
 Karamba Diakhaby, adjudant-chef de gendarmerie en retraite;
 Fallou Diop, chauffeur à la PR en retraite;
 Moustapha Diaw, chauffeur à la Communauté urbaine en retraite;
 Ibrahima Diop, chef coutumier à Yeumbeul;
 Djiby Sada Sall, chef surveillant des parcs et jardins en retraite;

MM. Séga Diakha Cissé, maître d'EPS délégué, ancien international;
 Baba Souleye Dia, chauffeur mécanicien en retraite à Dakar;
 Demba Bocar Sy, Président de l'Amicale Fouta-Toro à Dakar;
 Méhémedou Gaye, retraité - notable à Dieuppeul 3, Dakar;
 Souleymane Diagne, retraité - notable à Liberté 5, Dakar;
 El Hadj Amadou Talla, notable à Thiaroyé;
 Seydou Fall, fonctionnaire en retraite à Dakar;
 Amadou Moustapha Ndiaye, chef coutumier à Diourbel;
 Aly Ly, gestionnaire comptable en retraite à Ndiaye-Ndiaye, Fatick;
 El Hadji Oumar Niassé, chef religieux à Niassène Léona, Kaolack;
 Saliou Ndiaye, notable au quartier Abattoirs, Kaolack;
 El Hadji Malick Mbengue, enseignant en retraite HLM Bongré, Kaolack;
 Ndiaye Sour Sarr, officier de police en retraite à Léona, Kaolack;
 Ahmeth Saloum Boye, Président du Conseil rural de Malème Hoddar;
 Cheikh Ngom, instituteur principal de CE en retraite, Kaolack;
 Arfang Sadj, capitaine de Gendarmerie en retraite - Président régional de la Croix rouge sénégalaise;
 Matoulaye Tendeng, téléphoniste à la Sonatel en retraite, Kolda;
 El Hadji Sankoung Sané, ingénieur des T.A. en retraite à Sédhiou;
 El Hadji Ndiouga Samb, artiste - compositeur à Sakal;
 Moustapha Dieng, opérateur économique à Sine Dieng Mbédiène;
 El Hadji Amadou Mbaye, grand griot à Louga;
 Abdoulaye Sylla, maître cordonnier à Louga;
 Youssou Mbargane, notable à Louga;
 Mamadou Moustapha Cissé, retraité - notable à Louga;
 El Hadji Seydou Wélé, chef religieux à Gae;
 El Hadji Malick Ngom, marabout à Mpal;
 Sidiki Hamadi Konté, chef de village de Dondou - Matam;
 Jean Sao, fonctionnaire en retraite à Sud, Saint-Louis;
 El Hadji Amath Niang, commis ppl de CE des Postes en retraite, St-Louis;
 Amadou Diouf, secrétaire exécutif du conseil des notables, St-Louis;
 Madiye Lô, comptable à Ndar Toute, Saint-Louis;
 Chérif Moulaye Ahmed Sall, agent des TP en retraite à HLM Sor-St-Louis;
 Ousmane Djiby Sall, maire de Richard-Toll;
 Seydina Alioune Datt, imam Diaka-Bayal à Saint-Louis;

MM. Alioune Pathé Ndiaye, chauffeur en retraite à Ndioum;
 El Hadji Idrissa Thiam, conducteur des TP en retraite à St-Louis;
 Souleymane Ndiaye, fonctionnaire en retraite à St-Louis;
 Thierno Saïdou Diaw, Imam de la Grande Mosquée de Wodoléré, Matam;
 Mamadou Racine Ly, fonctionnaire en retraite à Matam;
 Diambour Cissokho, infirmier major en retraite à Tambacounda;
 Sada Bathily, commis d'administration en retraite à Médina Gounass;
 Mamadou Basse, ancien chef de Service à la Régie des Chemins de Fer en retraite;
 Malick Sow, ferrailleur - notable à Som - Thiès;
 Ansoumana Diatta, adjudant-chef de Gendarmerie en retraite, Mbour;
 El Hadji Amadou Lamine Diouf, Imam Ratib de Tivaouane;
 Oumar Ndiaye, cheminot en retraite à Thiès;
 Ousmane Sagna, Imam de la Grande Mosquée de T.E, Ziguinchor;
 Mahamadou Dia, notable à Ziguinchor;

Ibrahima Tamsir Bitéye, instituteur en retraite à Kaolack;

Art. 4. - Sont promus au grade d'officier dans l'Ordre du Mérite:

MM Mor Pène, ingénieur des Travaux du Chiffre à la PR;
 Pathé Guèye, ingénieur des Travaux du Chiffre à la PR;
 Guibril Mbaye Diagne, ingénieur des Travaux du Chiffre à la PR;
 Ousmane Kébé, contrôleur des Télécommunications à la PR;
 Madiop Ndiaye, chiffeur à la PR;
 Serigne Diagne, agent d'administration à la PR;
 Mamadou Top, commis d'administration à la PR;
 Souleymane Gaye, chiffeur à la PR;
 Ibrahima Gaye, agent en retraite à Dakar;
 Samba Yacine Maroné, ancien adjoint au préfet en retraite à Kaolack;
 Samba Dièye, officier en retraite;
 Golli Traoré, gendarme en retraite à la Cité millionnaire, Dakar;
 Abdoul Aziz Diop, agent des Impôts et Domaines en retraite;
 Papa Armand Ndiaye, ingénieur des Travaux à Dakar;
 Djibril Ndiongue, directeur d'école en retraite à Rufisque;
 El Hadji Badara Niang, contrôleur Impôts et Domaines en retraite;
 Alassane Yéro Diallo, infirmier en retraite à Darou Salam 3;
 Modou Habib Gaye, secrétaire général de l'Action culturelle pour le Développement islamique du Sénégal;
 Ousmane Bocar Sy, chauffeur en retraite à Santhiaba Sud, Louga;

- Salif Ndiaye, membre de l'ANRS;
- El Hadji Oumar Cissé, commis d'administration Ppl de CE en retraite à Randoulène Sud-Thiès;
- M^{me} Halimatou Souaré, présidente de groupement féminin à Ziguinchor;
- MM. Mandaw Diop, Directeur de l'Ecole privée Seydou Nourou Tall, Pikine;
- Cheikh Diallo, sergent du GNSP en retraite aux Parcelles assainies;
- Mar Diop, gendarme en retraite au quartier Guëndel 2, Rufisque;
- Ibra Guissé, secrétaire exécutif du bureau de liaison de Bamako;
- Demba Sène, retraité, notable à la Zone A, Dakar;
- M^{me} Khady Cissé, épouse Sangaré, secrétaire des Greffes et Parquets en retraite;
- MM. Clément Diop, attaché de direction à Dakar-Marine;
- Cheikh Tidiane Ndiaye, agent de l'élevage en retraite à Dakar;
- Auguste Bona, chef de service des salaires à la SENELEC, Dakar;
- Ndongo Mbaye, notable à la rue 3 x 6, Médina - Dakar;
- Papa Diargâ Sakho, menuisier, Imam de la Mosquée de Fass Casier;
- Djibril Traoré, ancien Chef du Personnel à la Direction générale SIDEK.
- Michel Samir Tarraf, administrateur de société à Dakar;
- El Hadji Assane Mbengue, marabout à Yoff;
- El Hadji Abdoulaye Guèye, notable à Yoff Mbenguène;
- El Hadji Ndiaga Ndoye, Grand Diaraf, chef du village de Yoff;
- Alioune Mbengue, commis d'Administration à Pouyène Thiawllène, Rufisque;
- Mbaye Sarr, Chef du personnel SONACOS Etablissement industriel, Kaolack;
- Abdoulaye Seck, chef du service transit à la SSPT - Dakar;
- Dibacor Dione, ingénieur des Travaux des Parcs nationaux à Tambà;
- El Hadji Abou Seck, gérant station essence en retraite à Dimath Diéry - Thillé Boubacar;
- Ousmane Diallo, Directeur de l'Ecole Amadou M. Diop à Kolda;
- Amadou Sow, cuisinier à Dakar;
- M^{mes} Jhadara Sène, ménagère à Saint-Louis;
- Alimatou Diajhâté, ménagère à Saint-Louis;
- Aminata Seck, épouse Thiam, secrétaire à la Gouvernance de Saint-Louis;
- Jeanne Marie F. Padanho, secrétaire sténodactylographe Corresp. PR;
- MM. Abdou Karim Fall, notable à Saint-Louis;
- Yatma Sal, notable à Saint-Louis;
- Moussa Fall Diallo, brigadier-chef des gardiens de la paix Dakar;
- Mayssa Mbaye Tall, comptable en retraite, délégué quartier Zone B;
- Samba Dièye, chef du Service contentieux à la MTOA, Dakar;
- Demba Bâ, lieutenant-colonel de réserve à Dakar;
- El Hadji Aba Wade, chauffeur mécanicien à Ngallèle, Saint-Louis;
- El Hadji Younouss Kâ, commerçant à Tassinère, Saint-Louis;
- Galaye Diallo, technicien de la santé en retraite à Podor;
- Ibrahima Guèye, contremaître des TP en retraite à Dakar;
- Mamadou Seck, officier d'Etat-civil en retraite à Dakar;
- Mathurin Seck, président d'honneur de l'ARS;
- Mamadou Moudjtaba Ndir, secrétaire général de l'ARS;
- Pathé Sène, trésorier de l'ARS à Dakar;
- Mohamadou Moustapha Diouf, Président de la Section ARS, Tambà;
- El Hadji Mamadou Moustapha Diène, ancien chef comptable en retraite à Ndeungane, Yoff;
- Amadou Hane, membre de l'ARS de Louga;
- Doudou Fall, membre de l'ARS de Diourbel;
- Mamadou Ndoye, Président de l'ARS (IPRES) à Dakar;
- François Alphonse Mendy, membre de l'ARS à Ziguinchor;
- Amadou Samba Thiam, chauffeur à la Présidence de la République;
- Almamy Seydi, Président de l'URAC de Kolda;
- Elias Azar, commerçant à Koussanar, Tambacounda;
- Ibra Fall, gendarme en retraite HLM - Kébémér;
- M^{mes} Oumou Koulsoum Ly, épouse Ndiaye, secrétaire sténodactylographe à la PR;
- Khadidiatou Dia épouse Diop, secrétaire sténodactylographe à la Présidence;
- MM. Sidy Yade, notable à Diourbel;
- Art. 5. - Sont nommés au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite :
- MM. Mouhamadou Ndour, ingénieur des Travaux du Chiffre à la PR;
- Mamadou DIOUF, fonctionnaire à la PR;
- Ibrahima Seydi, fonctionnaire à la PR;
- Ibrahima Diémé, chauffeur à la PR;
- Mansor Loum, fonctionnaire à la PR;
- Papa Yaguemar Guèye, fonctionnaire à la PR;
- Abdoul Coulibaly, fonctionnaire à la PR;
- Aïdara Mbengue, fonctionnaire à la PR;
- Ibou Faye, chauffeur à la PR;
- Mamadou Samb, fonctionnaire à la PR;

- M^{me} Marième Samb, bibliothécaire à la PR;
Awa Cissé, secrétaire au CF/PR;
Prisca Ntap, secrétaire dactylographe à la PR;
- MM. Alassane Camara, chauffeur à la DGPB/PR;
Mor Diop, agent d'administration à la DGPB/PR;
Abdou Karim Camara, électricien à la DGPB/PR;
Demba Diallo, ouvrier à la DGPB/PR;
- M^{me} Nafissatou Ndiaye, comptable à la DGPB/PR;
- MM. Pierre Mendy, commerçant à Missirah, Grand-Yoff - Dakar;
Maodo Hanne, ferrailleur en retraite au quartier Maka - Grand Yoff;
Pierre Marie Mansaly, caporal-chef en retraite à Dakar;
Ahmet Tidiane Diop, électronicien à Ouagou Niayes 2 - Dakar
Amadou Fall, ancien capitaine de l'Equipe nationale de Football;
Médoune Guèye, ancien international de football à Dakar;
Demba Thioye, ancien international de football à Dakar;
Mohamed Haidar, Directeur de sociétés à Dakar;
Souleymane Hanne, instituteur en retraite à Dakar;
Alfred Paul Turpin, mécanicien à Dakar;
Amadou Makhtar Badiane, cadre de banques à Rufisque;
- M^{me} Madiop Diop, ménagère aux Plles assainies U. 6 - Dakar;
- MM. Moussa Sow, inspecteur des Impôts et des Domaines à Rufisque;
Mohamadou Guèye, ingénieur assistant à l'Architecte Conseil du Gouvernement - Dakar;
El Hadji Amadou Diouf, architecte assistant à l'Architecte Conseil du Gouvernement - Dakar;
Tamsir André Wade, ingénieur assistant à l'Architecte Conseil du Gouvernement - Dakar;
Djiby Ndiaye, notable à Yoff - Dakar;
Ibrahima Diallo, chargé de mission à la PR;
- M^{me} Bélel Saïdou Sall, ménagère à Dakar;
Dié Maty Fall, journaliste au Soleil - Dakar;
- MM. Ibrahima El Hadji Ismaïla Sy, chef religieux à Dakar;
Serigne Guèye, contrôleur des Postes;
Gaspard Diallo, technicien supérieur à la SOCOCIM-Rufisque;
Malé Ndiaye, Directeur commercial à la SOCOCIM - Rufisque;
Diong Malack, chauffeur à la SOCOCIM - Rufisque;
Modou Sall, chauffeur à la SOCOCIM - Rufisque;
Tidiane Sall, agent commercial à Dakar;
Amadou Fall, chauffeur à la PR;
Moumar Sall, technicien de maintenance à Dakar;
- M^{me} Aïssatou Dia, responsable de groupement féminin à Ziguinchor;
Ndiatté Diop, ménagère à Léona Kaolack;
Khady Guèye, ménagère à Léona - Kaolack;
Alice Dakouo épouse Gueguen, présidente du GIE des Femmes pour le Progrès et le Développement de Tambacounda;
- MM. Abdoulaye Mbaye, agent de l'ASECNA en retraite à Boucotte Ouoloff;
Mouctar Dièye, maçon à Thissé, Saint-Louis;
Aliou Mbengue, notable - commerçant à Tally Boumack - Pikine;
Mamadou Sall, menuisier à Sénégal Bois - Dakar;
Demba Dambélé, chef mécanicien à Dakar;
Madiop Dièye, contrôleur à la SONACOS;
- M^{me} Mariétou Faye, présidente de comité de femmes aux Parcelles assainies;
- MM. Demba Niang, pâtissier à Dakar;
Boubacar Hao, retraité, notable à Keur Massar;
- M^{me} Seynabou Fall, commis à la SDE - Dakar;
- MM. Maître Mademba Guèye, commissaire priseur Dakar Xie, Dakar;
Madiop Diop, menuisier à Dakar;
Baye Darao Thiam, tailleur à Dakar;
- M^{me} Alima Badji, monitrice au Centre social de Ziguinchor;
Mame Diarra Guèye, ménagère à Goxu Mbathie, Saint-Louis;
- MM. Amadou Diédhiou, chauffeur municipal en retraite à Ziguinchor;
Mohamed Moustapha Dione, technicien à Ouakam - Dakar;
Bassirou Camara, responsable service intérieur BICIS SAHM - Dakar;
Souleymane Cissé, ancien combattant à Dakar;
Moustapha Sawe, assureur, conseiller rural à Touba Mosquée;
- M^{me} Goundo Kamara, Assistante sociale à Thiès;
- MM. Tiquibon Traoré, retraité, ancien combattant à Bopp, Dakar;
Samba Sow, ancien combattant à Dakar;
El Hadji Ibrahima Cissé, technicien d'entretien à Dakar;
Djiby Diop, comptable en retraite à la Cité Icotaf, Pikine;
Ngagne Mbaye, commerçant, notable à Sor - Saint-Louis;
Ibrahima Guèye, agriculteur à Seane - Malème-Hodar, Kaffrine;
Mamadou Camara agent de service à l'Assemblée nationale;
Jean Joseph Jadoun, restaurateur à Dakar;
Mapenda Dia, entrepreneur à Dakar;
El Hadji Abdoulaye Samba, agent à la BICIS Lamine Guèye;
Amadou Ly, sergent, comptable à l'HPD;
Mamadou Sané, technicien des Transports à la Sicap Mbao;
Ibrahima Diop, employé à la Commune de Dakar;
Cheikh Tidiane Ngom, agent d'administration principal en retraite, Mbacké;
Moussa Guèye, commis à Hann Montagne, Dakar;
Mamadou Sarr, tailleur à la rue 12 x Avenue Malick Sy, Dakar;
Mbagnick Diouf, conseiller rural à Mboul - Karl, Mbacké;

- M. Oumar Dia, retraité, notable aux Parcelles-assainies U. 8-Dakar;
- M^{me} Mignel Diack, ménagère à Médina Courses Sor - Saint-Louis;
- Khady Mbaye, commerçante à HLM 6 - Dakar;
- MM. Papa Dieng, chauffeur au quartier Cité Lamy, Thiès;
- Saïdou Mall, pêcheur, ancien combattant à Dakar;
- Moustapha Diokhané, Imam de la Mosquée U. 22, Parcelles assainies;
- El Hadji Amady Dieng, commerçant, notable à Touba Pikine, Dakar;
- Moussa Diop, fonctionnaire à Dakar;
- Aliou Toumbou, fonctionnaire à Dakar;
- M^{me} Ndèye Fatou Sy, secrétaire au PAD;
- MM. Ibrahima Diagne, chauffeur à Dakar;
- Kémady Koly, électricien aux Parcelles assainies U. 11-Dakar;
- Mamadou Dem, huissier, gardien à l'Ambassade du Sénégal à Bonn;
- Auguste Kankola, agent comptable à l'Ambassade du Sénégal à Bonn;
- Mor Dieng, transporteur à Dakar;
- Thierno Ndir, gérant de la Société sénégalaise de Bâtiment;
- Cheikh Ndiaye, agent administratif à SAGA transit, Dakar;
- Abdou Salam Niang, boulanger à Sor, Saint-Louis;
- M^{me} Magatte Diaw, ménagère à Fass Ngom à Saint-Louis;
- MM. Guéladio Sall, chef de poste de santé de Malèmè Hoddar, Kaffrine;
- Mamadou Diop, agent administratif à Kolda;
- Ndiaye Douke, Marabout à Sor Diamaguène, Saint-Louis;
- Madiop Thiam, notable à Saint-Louis;
- M^{me} Sokhna Diop, ménagère à Saint-Louis;
- MM. Djibril Ndiaye, notable à Saint-Louis;
- Ousseynou Dièye, notable à Saint-Louis;
- M^{mes} Khady Konaré, femme d'affaires à la rue Boufflers-Nord, Saint-Louis;
- Ndiémé Diagne Gaye, ménagère à Saint-Louis;
- Aïssatou Diop, ménagère à Saint-Louis;
- Fatou Niang, ménagère à Saint-Louis;
- MM. Samba Sow, gardien à Kassal Lodoyel, Kaffrine;
- Modou Fall, commerçant à Darou Salam, Dakar;
- Ngagne Marone, transporteur à Dakar;
- Banda Coufa, notable à Diawré, Mbacké;
- Malick Alassane Athie, conseiller municipal à Djida, Thiaroye;
- Mamadou Adama Diop, chef d'équipe électricité à la SSPT, Dakar;
- Mamadou Sarr, ancien combattant à l'ONAC, Dakar;
- Saliou Dème, enseignant arabe à la rue 1 x 12 Médina, Dakar;
- Alioune Dia, agent de banque BICIS Sandaga, Dakar;
- MM. Fodé Sarr, adjudant-chef de gendarmerie en retraite à Kaolack;
- Daouda Faye, commis à Som - Thiès;
- Lamarana Diallo, commerçant Import-Export à Marsassoum, Kolda;
- Mamadou Diallo, commerçant Import-Export à Sédhiou, Kolda;
- Ibrahima Mbengue, agent hydraulique à la SDE, Dakar;
- Papa Mor Ndiaye, Secrétaire général de la Commune de Fatick;
- Youssouph Faty, conseiller municipal à Wakhinane-Guédiawaye;
- Mamby Keïta, géomètre à Keury Kao, Rufisque;
- Thierno Saïdou Samba Diallo, chef religieux à Touba Ouakam;
- M^{me} Ndèye Madjiguène Ndiaye épouse Touré, secrétaire particulière à l'Ambassade du Maroc au Sénégal;
- MM. Ndiawar Dièye, Imam de Baba-Garage, Bambey - Diourbel;
- Moussa Diao, notable à Keur Samba Kâne, Bambey - Diourbel;
- Massa Diallo, brigadier des G.P. en retraite à Sor Saint-Louis;
- Massamba Gaye, sapeur pompier en retraite à Darou Saint-Louis;
- M^{me} Fatou Mbacké Diop, secrétaire dactylographe en retraite à Saint-Louis;
- MM. Mamadou Diarra, chauffeur au Service du Cadastre à Saint-Louis;
- Atoumane Ameth Sy, chauffeur au Jardin d'Essais, Saint-Louis;
- M^{me} Awa Diallo, cuisinière en retraite à Sor Darou - Saint-Louis;
- MM. Doudou Niang, opérateur économique à Ndiolofène, Saint-Louis;
- Boubou Diaw, chauffeur à Léona HLM Sor - Saint-Louis;
- Demba Seck, agent administratif à Keur Macodou, Khombolé;
- M^{mes} Fatou Ndiaye épouse Guèye, agent technique d'Elevage à Saint-Louis;
- Marième Sirou Fall, ménagère à la rue Poteaux, Guet-Ndar, Saint-Louis;
- Bineta Bâ, aide infirmière à l'Ecole des Agents techniques d'Elevage à Saint-Louis;
- MM. Mamary Diarra, aide de camp du Gouverneur de la Région de Saint-Louis;
- Ousmane Cissé, chef du protocole du Gouverneur de Saint-Louis;
- Mamour Touré, instituteur en retraite à Léona, Saint-Louis;
- Aliou Tall, vice-président de l'ARS de Thiès;
- Djibril Ndao, Président de l'ARS de Thiès;
- Babacar Sow, trésorier de l'ARS de Thiès;
- Amadou Thiombane, Président CAPEC à Bargny;
- Djibril Dème, membre de l'ARS de Dakar;
- Abdoulaye Khary Diop, notable à Keur Madiop, Bambey - Diourbel;
- Modou Fall, ancien Président de la Communauté rurale de Baba Garage;

M^{me} Fatou Mbengue, notable à Baba-Garage, Bambey - Diourbel;
Maimouna Faye, cuisinière à Dakar Catering, Aéroport L.S.S./Yoff;

MM. El Hadji Tidiane Gadiaga, chef religieux à Dinguiraye - Bambey, Diourbel;

Alsane Touré, chef religieux à Ndieulber, Bambey - Diourbel;

El Hadji Niang, Imam à Keur Samba Kâne Bambey - Diourbel;

M^{me} Coura Sy, épouse Faye, secrétaire de direction à la B. U. de Dakar;

Veuve Ngaye Sarr, membre de la section des retraités de Dakar;

MM. Abdoul Aziz Niang, brigadier des G.P. en retraite à Tambacounda;

Abdoulaye Sakho, cheminot en retraite à Thiès;

Babacar Niang, cheminot en retraite à Thiès;

Cheikh Demba Diallo, inspecteur des Chemins de Fer en retraite, Dakar;

Babacar Seck, technicien de laboratoire en retraite à Dakar;

Mamadou Ndoeye, chef d'atelier des Télécommunications en retraite;

Demba Aïta Niang, membre de l'ANRS de la section de Dakar;

Ousseynou Meïssa Fall, membre de l'ARS de Dakar;

Boubacar Dieng, membre de l'ARS de Kébémér;

M^{me} Aïssata Dia, ménagère, membre de l'ARS de Saint-Louis;

MM. Birama Dièye, membre de l'ARS de Saint-Louis;

Boubacar Bâ, membre de l'ARS de Saint-Louis;

Mbaye Ndiaye, maçon à Colobane, Pikine;

Mbaye Sall, maçon, notable aux Parcelles assainies U. 21, Dakar;

Mbacké Diouf, marchand, notable à Djidah 2, Grand-Yoff, Dakar.

Massamba Koky Diop, membre de l'ARS de Saint-Louis;

Mamadou Diop, instituteur à Podor.

Art. 6. - Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 10 mars 1997.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Habib THIAM.

DÉCRET n° 97-781 du 29 juillet 1997
portant promotion dans l'Ordre national du Lion
à titre étranger.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DECRETE :

Article premier. - Est promu au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion à titre étranger : M. Samba Thiam, Représentant Résident du Fonds monétaire international à Dakar (FMI).

Art. 2. - Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 29 juillet 1997.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,

Habib THIAM.

DÉCRET n° 97-787 du 31 juillet 1997
portant nomination dans l'Ordre national du Lion à titre
exceptionnel.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion;

DECRETE :

Article premier. - Est nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Lion à titre exceptionnel : M. Samba Fall, adjudant-major, chef de la Fanfare du 4^e Bataillon d'Infanterie - Tambacounda;

Art. 2. - Le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 juillet 1997.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Habib THIAM.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

ARRETE INTERMINISTERIEL n° 8729 en date du 7 octobre 1997
fixant le taux du prélèvement sur les recettes du PMU de la LONASE et les modalités de son utilisation au profit de l'élevage du cheval et du développement des courses hippiques.

Article premier. - Un prélèvement de 1 % sur les recettes issues du Pari mutuel urbain (PMU) de la Loterie nationale sénégalaise est affecté au financement du développement de l'élevage équin, et au développement des courses hippiques et des sports équestres.

Art. 2. - Les montants de ces prélèvements sont versés chaque semaine par la LONASE dans un compte bancaire ouvert à cet effet par l'organisme chargé du développement des courses hippiques.

Art. 3. - Les ressources issues de ces prélèvements sont affectées au financement des rubriques ci-après :

- 1° amélioration génétique des races chevalines;
- 2° acquisitions et entretien d'étalons de pur-sang;
- 3° construction et réhabilitation de haras;
- 4° réalisation d'hippodromes, réhabilitation d'infrastructures hippiques existant et acquisition d'équipements adéquats;
- 5° allocation de prix de courses y compris les différentes primes d'encouragement à l'élevage;
- 6° formation aux métiers du cheval;
- 7° appui aux sports équestres;
- 8° appui aux haras privés;
- 9° couverture des frais d'équipement et de fonctionnement de l'organisme chargé de gérer les courses hippiques et du bureau du cheval de la Direction de l'Elevage.

Art. 4. - La répartition et l'utilisation de ces ressources sont arrêtées chaque année par un comité de surveillance présidé par le Directeur de l'Elevage et comprenant :

- un représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan;
- un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- trois représentants de l'organisme chargé de gérer les courses hippiques dont le Président;
- le Directeur général de la LONASE;
- le Président de la Fédération nationale des Sports équestres;
- deux représentants des associations et syndicats d'éleveurs officiellement agréés.

Sur convocation de son président, ce comité se réunit une fois tous les trois mois et en temps que de besoin pour évaluer l'exécution des programmes et rectifier en cas de besoin.

Art. 5. - L'exécution du budget arrêté par le comité de surveillance est confiée au Président de l'organisme chargé de gérer les courses hippiques assisté par le chef du bureau du cheval de la Direction de l'Elevage qui assure la fonction de secrétaire exécutif dudit comité.

Art. 6. - Le Directeur du Budget, le Directeur de l'Elevage et le Directeur général de la LONASE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,

DECRET n° 97-788 du 31 juillet 1997
portant répartition des contingents de décoration des Palmes académiques au titre de l'année 1997-1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu le décret n° 74-1260 du 23 décembre 1974 instituant l'Ordre des Palmes académiques, modifié par le décret n° 83-768 du 22 juillet 1983 et par le décret n° 91-659 du 2 juillet 1991;

Vu le décret n° 93-717 du 1er juin 1993 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n° 95-312 du 15 mars 1995 portant nomination des ministres, modifié par le décret n° 95-748 du 12 septembre 1995;

Vu le décret n° 95-315 du 16 mars 1995 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères;

Vu le décret n° 95-321 du 17 mars 1995 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion;

DECRETE :

Article premier. - Les contingents de décoration des Palmes académiques au titre de l'année 1997-1998 sont mis à la disposition de la Présidence de la République, de la Primature, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de la Culture, du Ministère de la Communication, du Ministère du Travail et de l'Emploi, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de la Recherche scientifique et de la Technologie, suivant le tableau de répartition ci-dessous :

PRESIDENCE - PRIMATURE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER
Présidence de la République	10	20	30
Primature	5	10	20
Ministère de l'Education nationale	20	30	150
Ministère de la Culture	2	5	10
Ministère de la Communication	2	5	10
Ministère du Travail et de l'Emploi	2	5	10
Ministère de la Jeunesse et des Sports	2	5	10
Ministère de la Recherche scientifique et de la Technologie	2	5	10
TOTAL	45	85	250

Art. 2. - Le Ministre de l'Education nationale, le Ministre de la Culture, le Ministre de la Communication, le Ministre du Travail et de l'Emploi, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Ministre de la Recherche scientifique et de la Technologie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 juillet 1997.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Habib THIAM.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Abdoulaye Dramé
Expert comptable diplômé
2, Place de l'Indépendance
Immeuble SDIH - Dakar

AVIS AUX CREANCIERS

Par jugement en date du 26 février 1997, le Tribunal régional Hors Classe de Dakar a prononcé le règlement judiciaire de TRAVEL BOOKING, sise au 2, Avenue Georges pompidou à Dakar et a fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 26 février 1997.

J'ai été désigné en qualité de syndic du règlement judiciaire de TRAVEL BOOKING et M. Amady Bâ, juge au siège dudit tribunal a été nommé Juge Commissaire du Règlement judiciaire de TRAVEL BOOKING.

Les créanciers qui n'ont pas encore produit sont invités à me faire parvenir au plus tard dans la quinzaine, à compter de ce jour, sous peine de forclusion, leur bordereau établi sur papier libre en double exemplaire certifié et signé, en indiquant le montant et les causes de leurs créances ainsi que les pièces justificatives correspondantes.

Le Syndic,
Abdoulaye DRAME

Etude M^e Boubacar Seck, notaire
27, Rue Jules Ferry x Moussé Diop - Dakar

PROMOTION - AGRICOLE

en abrégé « PROMAG »

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 francs CFA

Siège social : Yoff Warar - B.P. 2242 - Dakar

R.C. 97-B-1897

CONSTITUTION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par M^e Boubacar Seck, notaire à Dakar, le 13 octobre 1997 enregistré, il a été constitué une société à responsabilité limitée qui a pris la dénomination sociale de « PROMOTION-AGRICOLE » en abrégé (PROMAG) ayant son siège social à Dakar, Yoff Warar B.P. 2242 et pour objet au Sénégal et à l'étranger :

- la mise en culture, la production et le conditionnement de tous fruits et légumes ou produits végétaux;

- l'achat, le transport, la transformation et la vente de tous produits alimentaires d'origine agricole ou piscicole;

- l'importation, la réparation, la vente, la location et l'entretien de tout matériel ou pièces détachées, engins roulant ou bateaux de tout matériel frigorifique ou de conditionnement destiné à la pêche ou à l'agriculture;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières etc...

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de sa constitution définitive sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation et le capital à : 500.000 francs CFA divisé en 100 parts de 5.000 francs CFA chacune entièrement libérées et intégralement réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports respectifs.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, exceptionnellement le premier exercice social comprendra le temps encouru depuis le jour de la constitution définitive de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

M. Jean Marie Pigrenet, administrateur de société, demeurant à Yoff Warar B.P. 2242 Dakar, a été nommé gérant statutaire avec la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

« Deux expéditions de l'acte de constitution de la société ont été déposées au Greffe du Tribunal régional de Dakar tenant lieu de juridiction commerciale ».

Pour extrait et mention

M^e Boubacar SECK, notaire

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

Objet :

- dégager des orientations pour une politique de la promotion de la femme au niveau de l'Eglise Catholique;

- aider la femme, la jeune fille à réaliser pleinement sa vocation d'épouse, de mère et de citoyenne par la connaissance et l'utilisation de ses droits et devoirs au sein de la famille de l'église et de la nation;

- contribuer à la promotion d'activités économiques et socio-culturelles qui améliorent les conditions de vie de la famille, de la femme et de la jeune fille tant en milieu urbain qu'en milieu rural;

- servir de cadre de réflexion, de concertation et d'échange entre toutes les personnes qui travaillent au sein de l'église etc...

Siège social : Paroisse Marie Reine B.P. 3042 à Thiès

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

Sœur Rose Marie Félicité Diène, Présidente;

Madame Thérèse Diop, Secrétaire;

Sœur Thérèse Elisabeth Thiaré, Trésorière.

Récépissé de déclaration d'association n° 9289 M. INT-DAGAT en date du 28 mai 1997.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : SECES - DEVELOPPEMENT

Objet :

- le développement culturel, social, économique et intellectuel des Sénégalais à travers :
- le développement de l'éducation;
- la lutte contre l'analphabétisme;
- le développement de l'éducation de base;
- la promotion des langues nationales;
- la promotion de l'art et de la culture;
- la création de médium de communication (journal rural et radio communautaire);
- la préservation de l'écosystème et de l'environnement;
- la lutte contre les feux de brousse et la déforestation;
- lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition;
- l'éducation pour la santé.

Siège social : Sédhiou quartier Santassou Cité Ex-Prs villa n° 8

COMPOSITION DE BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Eblen Salomon, *Président*;

Moussa Dahaba, *Secrétaire général*;

Voré Amadoun Ndiaye, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 9375 M. INT.-DAGAT en date du 5 septembre 1997.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : JAPPO SUXXALI TOUBA THIAROYE/MER

Objet : - contribuer à la rénovation du quartier.

Siège social : Touba Thiaroye S/Mer.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Digane Sène, *Président*;

Omar Ndoeye Lô, *Secrétaire général*;

Mayacine Kâne, *Trésorier*.

Récépissé de déclaration d'association n° 00014 GRD-AA-ASO en date du 11 septembre 1997.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION POUR LA RENOVATION DE NIMZATH GUEDIAWAYE (ARENIG)

Objet :

- unir les habitants du quartier et zones environnantes animés d'un même idéal et de créer parmi eux des liens de solidarité, d'entraide;
- contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique de la population résidente;
- défendre et protéger l'environnement et le cadre de vie des populations;
- coordonner son action avec celle des autres mouvements associatifs de même nature du Sénégal, d'Afrique et du monde.

Siège social : Nimzath quartier Mbaye Fall n°80 Guédiawaye.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Amadou Wane, *Président*;

Alphousseynou Wane, *Secrétaire général*;

Moussa Wane, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 00026 GRD-AA-ASO en date du 10 octobre 1997.

Etude de M^e Papa Ismaël Kâ, *notaire*

92, Rue Félix Faure - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la garantie de la Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal « BICIS » inscrite sur le titre foncier n° 14001-DG. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la garantie de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale inscrit sur le titre foncier n° 22494-DG appartenant à M. Mouhamadou Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la garantie de la Banque nationale de Développement du Sénégal (BNDS) portant sur le titre foncier n° 5651-DG appartenant à M^{me} Fatou Bâ. 2-2

Etude de M^e Boubacar Seck, *notaire*

27, rue Jules Ferry x, Moussé Diop (ex-Blanchot) - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1638-DP appartenant à la Société générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.). 2-2

Etude de M^r Moussa Mbacké, *notaire*

B.P. 25 - Thiès - Route de Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4391 de Thiès appartenant à M. Amadou Sow, ou Amadou Samba Sow. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné à toute personne intéressée et aux tiers de la perte du titre foncier n° 20153-DG, appartenant à Cheikh Babacar Fal. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des copies des titres fonciers n° 130 et 1238-L appartenant au sieur Moustapha Cissé. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 3045-DG appartenant au sieur Ibrahima Thiaw et consorts. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 4738-DP appartenant au sieur Demba Barry. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 25-R appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1478-DP appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1689-DP appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1690-DP appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 2325-DP appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1479-DP appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1096-R appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 10696-DG appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 2466-DG appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 16096-DG appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 425-TH appartenant à la BICIS. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 3281-DP appartenant au sieur Djibril Beye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 2462-DP appartenant au sieur Birahima dit Birama Gueye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7355-DP appartenant au sieur Mor Yally. 2-2

RUFISQUE - Imprimerie nationale. D.L. n° 5743
